

OMPI



SCIT/ATR/ID/1999/OA

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ PERMANENT DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION

RAPPORT TECHNIQUE ANNUEL

1999

**SUR LES ACTIVITÉS D'INFORMATION
EN MATIÈRE DE DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS***

établi par

L'ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Série annuelle de rapports sur les activités d'information
en matière de dessins et modèles industriels
des membres du Comité permanent des techniques de l'information

* Les informations relatives aux activités en matière de brevets de dessin et modèle communiquées par les offices de propriété industrielle délivrant de tels brevets sont insérées dans cette série de documents.

RAPPORT TECHNIQUE ANNUEL SUR LES ACTIVITES D'INFORMATION EN MATIERE DE DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS

I – EVOLUTION DES ACTIVITES D'ENREGISTREMENT

Par rapport à 1998, l'année 1999 a connu un accroissement favorable de 16%.

En effet, l'OAPI a totalisé 106 dépôts de demandes de dessins et modèles industriels en 1999 contre 91 en 1998. Ce niveau des dépôts reste encore faible à cause de l'insuffisante promotion dudit titre ; cependant, il est à noter l'existence d'un potentiel certain au niveau de l'ameublement, de l'artisanat, de la teinture et de la mode notamment des produits plastiques.

II - PRODUCTION, REPRODUCTION ET DIFFUSION DE DOCUMENTS ET SOURCES SECONDAIRES D'INFORMATION EN MATIERE DE DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS

Le seul moyen de diffusion d'informations en matière de dessins et modèles industriels reste le bulletin officiel de l'OAPI (BOPI).

III - CLASSEMENT, RECLASSEMENT ET INDEXATION DE L'INFORMATION RELATIVE AUX DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS

Les dessins et modèles industriels sont classés en conformité avec la 6^{ème} édition de la classification de Locarno. La classification électronique n'est pas encore en cours à l'OAPI.

IV – CREATION ET TENUE A JOUR DES DOSSIERS DE RECHERCHE

Il n'existe pas de dossiers de recherche en matière de dessins et modèles industriels. Lorsqu'une recherche d'antériorité a été demandée par un déposant ou son mandataire, la demande, après traitement fait l'objet d'un classement aux fins de statistiques.

La recherche manuelle en matière de dessins et modèles industriels se fait toujours à partir des registres de dépôts et d'enregistrements et, des bulletins officiels. Les mises à jour de ces registres se font sur la base d'informations complémentaires communiquées suite aux notifications.

Le stockage de l'information en matière de dessins et modèles industriels se fait exclusivement sur support papier.

La documentation provenant d'autres offices de propriété intellectuelle notamment les bulletins officiels sont disponibles à la bibliothèque, elle contribue à l'enrichissement du fonds documentaire et est considérée comme dossiers de recherche.

Leur acquisition s'effectue par échange ou par abonnement.

V – SYSTEMES DE RECHERCHE INFORMATISEE ET AUTRES SYSTEMES DE RECHERCHE MECANISEE EN MATIERE DE DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS

Pour des raisons de restructuration de notre base des données en matière dessins et modèles industriels, les recherches se pratiquent manuellement.

Le système de gestion administrative des dessins et modèles industriels est identique à celui des marques à savoir qu'il est établi sur la base des registres de dépôt et d'enregistrement qui sont réactualisés à partir d'éléments d'information complémentaires après examen dudit titre. Lesdits registres mentionnent à la fois l'état juridique du titre et ses données statistiques.

VI – ADMINISTRATION DES SERVICES OFFERTS AU PUBLIC EN MATIERE DE DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS

Les services offerts au public notamment aux déposants ou aux mandataires sont essentiellement des renseignements sur les procédures de dépôt (obtention de formulaire de dépôt, informations à porter sur ledit formulaire, pièces justificatives à joindre, informations sur les taxes de dépôt).

L'enregistrement d'un dessin et modèle industriel est subordonné à l'examen administratif et technique du dossier.

La recherche se fait sur la base des bulletins officiels, de registre de dépôt et d'enregistrement à l'issue de laquelle des tirés à part peuvent être délivrés à la demande de l'utilisateur.

L'utilisateur peut consulter les publications des autres offices de propriété industrielle disponibles à la bibliothèque (ex : bulletins officiels) ou se procurer le bulletin officiel de l'OAPI par le biais d'un achat ou d'un abonnement annuel.

VII – ECHANGE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION EN MATIERE DE DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS

L'échange d'information et de documentation dans le cadre de la coopération internationale ou régionale avec les offices de propriété industrielle se limite aux bulletins officiels.

L'Organisation ne produit pas, pour l'instant, des documents sur support électronique.

Tout comme pour les brevets et les marques, l'OAPI compte sur la mise en service du réseau WIPOnet de l'OMPI pour améliorer son mode de diffusion de l'information en matière de dessins et modèles industriels.

VIII- FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE, ASSISTANCE AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT

Au cours de l'année 1999, aucune activité de promotion, d'assistance et de formation en matière de dessins et modèles industriels n'a été menées.

Un séminaire de sensibilisation sur les dessins et modèles industriels est prévu pour l'an 2000.